

COMMUNE de MANZIAT (Ain)

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 21 janvier 2013, 20H00 : installation du Conseil municipal et
élection du Maire et des Adjointes**

Date de la convocation : 16 janvier 2013

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : BERNARD Stéphanie, FAVRE Olivier,

Pouvoirs : BERNARD Stéphanie à BOYAT Denis, FAVRE Olivier à CATHERIN Denis.

Président de séance : FEYDEL Josiane

Secrétaire de séance : COULON Arnaud

➤ **Installation des conseillers municipaux.**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Josiane FEYDEL, 1^{er} Adjoint assurant la suppléance du Maire, qui, après l'appel nominal et rappel du procès-verbal des opérations électorales du 13 janvier dernier, a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

➤ **Désignation du secrétaire de séance.**

Mme la Présidente demande au conseil de bien vouloir désigner le ou les secrétaires de séance en référence à l'article L 2121-15 du CGCT.

M. Arnaud COULON a été désigné en cette qualité par le Conseil Municipal.

➤ **Présidence de l'assemblée.**

Mme Josiane FEYDEL, la plus âgée des membres du Conseil Municipal, a continué d'assurer la présidence de l'assemblée en application de l'article L 2122-8 du CGCT.

17 conseillers étant présents, la condition de quorum posée par l'article L2121-17 du CGCT est remplie.

Mme la Présidente précise qu'Olivier FAVRE a donné procuration à Denis CATHERIN et Stéphanie BERNARD à Denis BOYAT.

➤ **Election du Maire.**

Mme la Présidente a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Deux assesseurs ont été désignés : Luc VOISIN et Christian LACROIX.

Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
Nombre de suffrages exprimés.....	18
Majorité absolue.....	10

Ont obtenu : Josiane FEYDEL 18 voix

Mme Josiane FEYDEL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

➤ Election des adjoints.

Avant de passer à l'élection des Adjoints, le Conseil Municipal a d'abord été invité à en fixer le nombre, comme le prévoit l'article L 2122-2 du CGCT, ce nombre ne pouvant excéder 30 pour 100 de l'effectif du Conseil, soit 5. A scrutin secret, le conseil fixe le nombre des Adjoints à 4.

Ensuite, le conseil est invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il lui est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (Article L 2122-7 et 2122-7-1 du CGCT)

Premier Adjoint – Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
Nombre de suffrages exprimés.....	18
Majorité absolue.....	10

Ont obtenu : Mr Denis LARDET 17 voix

M. Denis LARDET Denis ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Deuxième Adjoint – Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
Nombre de suffrages exprimés.....	18
Majorité absolue.....	10

Ont obtenu : Mme Pascale CATHERIN..... 18 voix

Mme Pascale CATHERIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée deuxième adjoint et a été immédiatement installée.

Troisième Adjoint – Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants	19
Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
Nombre de suffrages exprimés.....	18
Majorité absolue.....	10

Ont obtenu : M. Denis BOYAT.....18 voix

M. Denis BOYAT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Quatrième Adjoint – Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants 19
Nombre de suffrages déclarés nuls..... 1
Nombre de suffrages exprimés..... 18
Majorité absolue..... 10

Ont obtenu : M. Jean LAURENT..... 18 voix

M. Jean LAURENT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième adjoint et a été immédiatement installé.

Suivent les signatures.

Le Maire

Le secrétaire

Les conseillers